

**ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES**

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE
GIUSEPPE GARIBALDI POUR DES TRAVAUX DE BRANCHEMENT ENEDIS**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,
L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : A partir du lundi 6 janvier 2020, pour permettre des travaux de branchement ENEDIS,

- **la circulation sera modifiée en fonction des nécessités du chantier rue Giuseppe Garibaldi.**

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire et des déviations seront mis en place et maintenus pendant toute la durée du chantier par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : La Directrice Générale des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Responsable des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 27 novembre 2019

Le Maire,

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Saint-Dié-des-Vosges, featuring a central emblem and the text 'MUNICIPALITE SAINT-DIE-DES-VOSGES' and '1871'. Overlaid on the seal is a large, handwritten signature in black ink.

David VALENCE